



Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
Et cohésion sociale

Direction Régionale
Des Affaires Sanitaires et Sociales

ARRETE N° 30 /DRASS/BEC

PORTANT DÉSIGNATION DU JURY D'ADMISSION AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

SESSION 2008

---oOo---

LE PREFET DE LA REUNION

Officier de la légion d'honneur
Chevalier de la légion d'honneur

- VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français, ensemble les actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU** l'arrêté du 30 avril 1992 modifié par l'arrêté du 23 juin 1994 instituant un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ;
- VU** les propositions de l'institut de formation en travail social (IRTS) et des employeurs ;
- SUR** proposition de la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales.

ARRETE

Article 1 : le jury de l'examen d'admission au certificat aux fonctions d'aide médico-psychologique prévu à l'article 11 de l'arrêté du 30 avril 1992 modifié par l'arrêté du 23 juin 1994 est ainsi composé :

PRÉSIDENT :

Madame la Directrice régionale des affaires sanitaires et sociales ou son représentant ;

MEMBRES :

Représentant de l'administration chargé de l'action sociale :

Monsieur Jean-Pierre SALIMINA assistant social à la DRASS;

Représentants d'un centre de formation agréé pour la formation d'aide médico-psychologique :

Monsieur ENGUERRAND	formateur IRTS ;
Madame Doris LOWINSKY	formatrice IRTS ;
Monsieur Sully BELVISEE	formateur IRTS ;
Madame Sandrine MONGNE MONDOA	formatrice IRTS ;
Madame Brigitte BACH	formatrice IRTS ;

Représentants des professionnels du champ médico-social :

Monsieur Bruno BREZE	aide médico-psychologique,
Monsieur Thierry DELEAGE	éducateur spécialisé, chef de service au centre éducation motrice association Saint-François d'Assises St Denis ;
Madame Rosanne DIJOUX,	aide médico-psychologique,
Madame Marie-Pierre CADET	aide médico-psychologique,
Madame Dombia BINTA	moniteur-éducateur,
Madame Isla SINDRAMA	aide médico-psychologique,
Madame Geneviève CARPAYE	aide médico-psychologique,
Madame Renata BATTAGLIA	aide médico-psychologique.
Madame Brunella GAUVIN	éducatrice spécialisée, chef de service IME Levasseur.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 23 MAI 2008

La Directrice Adjointe

Marie Thérèse GICQUEL